


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie (Route Barrée) pour des travaux d'enfouissement de réseaux et réfection de la couche de roulement Route des Acacias à SOLUTRE-POUILLY, du 25 septembre au 6 octobre 2023 (12 jours).	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 14 Septembre 2023 par l'entreprise DE GATA SAS, 261 Rue du Pain Milieu, 01750 REPLONGES, représentée par Monsieur Xavier DE GATA, pour des travaux d'enfouissement de réseaux et réfection de la couche de roulement, Route des Acacias à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 25 Septembre 2023 pour une durée de 12 jours calendaires.

#### ARTICLE 2 : Circulation.

La Route des Acacias sera barrée à la circulation.

#### ARTICLE 3: Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

#### ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

#### ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

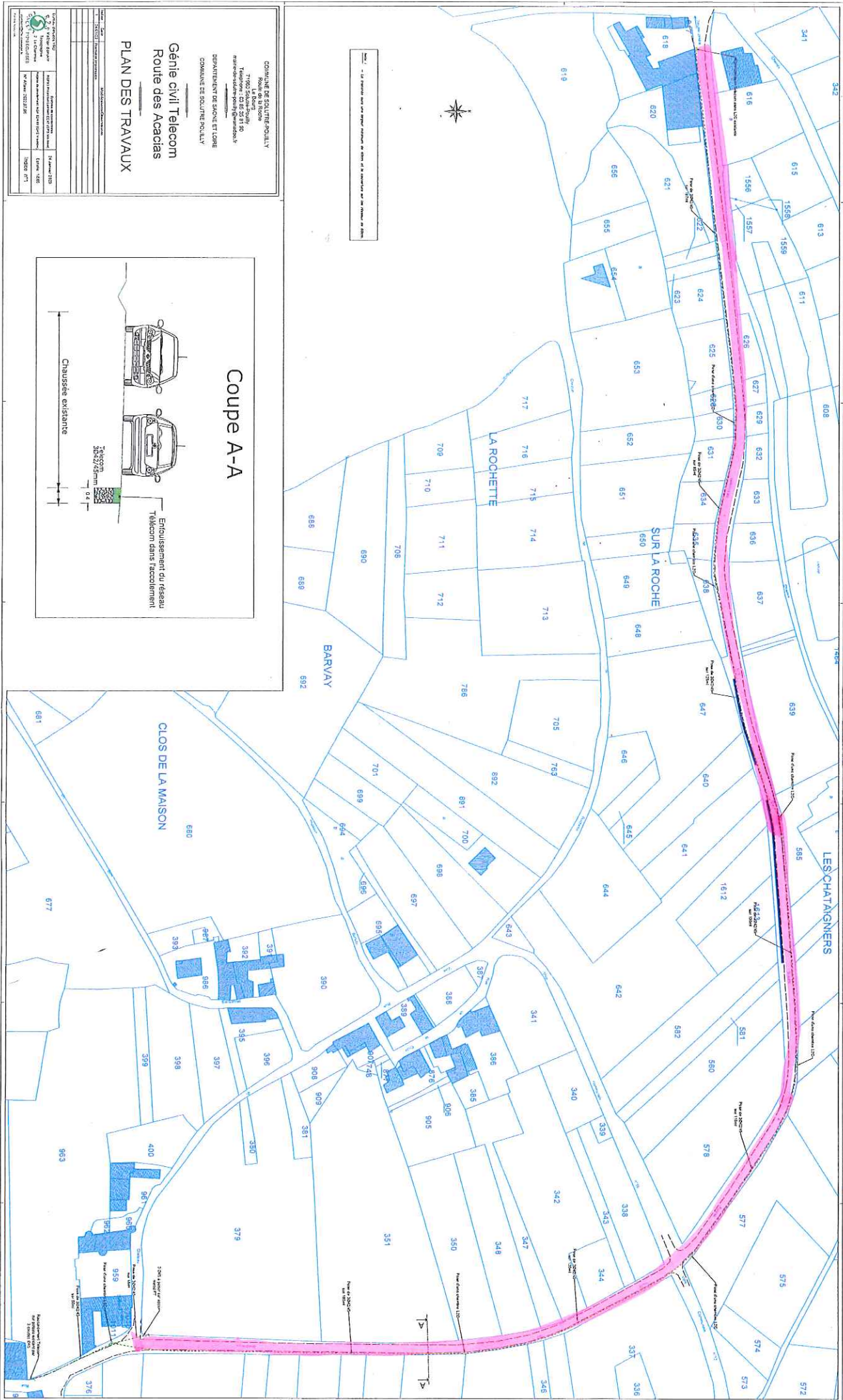
Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 14/09/2023

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE

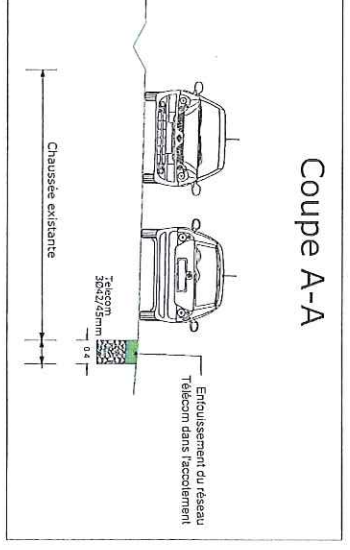




Échelle : 1/1000



**COMMUNE DE SOULAINNE-POUILLY**  
 Route de La Roche  
 77160 Soulainne-Pouilly  
 Téléphone : 03 25 43 11 19  
 Fax : 03 25 43 11 20  
 e-mail : contact@commune-soulainne-pouilly.fr  
 www.communecommunesoulainne-pouilly.fr  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**COMMUNE DE SOULAINNE-POUILLY**



<b>LE GÉNIE CIVIL TELECOM</b> 15 rue de la République 77000 Meaux Téléphone : 03 25 43 11 19 Fax : 03 25 43 11 20 e-mail : contact@genie-civil-telecom.fr www.genie-civil-telecom.fr	<b>LE GÉNIE CIVIL TELECOM</b> 15 rue de la République 77000 Meaux Téléphone : 03 25 43 11 19 Fax : 03 25 43 11 20 e-mail : contact@genie-civil-telecom.fr www.genie-civil-telecom.fr
Date de l'étude : 14 Mars 2023 Révisé par : [Signature] Approuvé par : [Signature] N° Plan : 2023/238 N° Plan : 2023/238	Date de l'étude : 14 Mars 2023 Révisé par : [Signature] Approuvé par : [Signature] N° Plan : 2023/238 N° Plan : 2023/238

SOLUTRE POUILLY - Aménagement de Voiries - Route des Acacias

